

# ORGANISATION DES SECOURS

### Que dit le Code du Travail ? (art. R.4224-15 et R.4224-16)

- + Présence d'au moins un salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST), dans les ateliers où sont effectués des travaux dangereux et dans les chantiers mobilisant plus de 20 personnes, plus de 15 jours et impliquant la réalisation de travaux dangereux.
- + Il est néanmoins <u>recommandé de dépasser ces obligations</u> afin de disposer de personnels formés au SST capables d'intervenir efficacement en cas d'accident.

## Procédure d'alerte en cas d'accident grave



- Sécuriser les lieux de l'accident et les personnes impliquées.
- Alerter le(s) SST et/ou les secours en composant le 15 (SAMU). Ne jamais raccrocher en premier.
- + Effectuer les gestes de premiers de secours.

#### **ALERTER LES SECOURS**



Rester <u>calme</u> afin de communiquer :

- L'identité de l'appelant
- Le numéro d'appel
- Le lieu de l'accident
- L'état de la (les) victimes ...





Pompiers

#### **CONSEILS EN CAS D'ACCIDENT GRAVE**

- + En cas d'amputation, placer le membre amputé dans une poche plastique et la maintenir à basse température dans la glace.
- + Ne jamais retirer soi-même un corps étranger (lame etc.).
- + Ne jamais donner à boire et à manger à un blessé grave.
- + Couvrir le(s) blessé(s) avec la couverture de survie (face dorée vers l'extérieur).
- Ne pas hésiter à demander conseil auprès d'un médecin du SAMU.



<u>Rappel</u>: L'employeur est tenu de déclarer tout accident de travail ou de trajet **48 heures au plus tard** (non compris les dimanches et jours fériés ou chômés) après en avoir pris connaissance.



Rappel: secourir sans risque c'est se laver les mains et porter des gants.

#### **PETITES PLAIES**

- Nettoyer la plaie à l'eau et au savon.
- Sécher puis désinfecter.
- Pose de pansement. En cas de saignement prolongé utiliser du coalgan.

## **BRÛLURES PEU ETENDUES**

❖ Passer la brûlure sous l'eau tempérée (15°C) environ 15 minutes.

### PROJECTIONS OCULAIRES SANS GRAVITÉ

Rincer abondement l'œil au sérum physiologique en prenant soin de ne pas contaminer l'autre œil.

# MALAISES

- Allonger la victime en prenant soin de lui surélever les pieds,
- Observer (coloration, sueurs...) et questionner (douleurs...),
- Prendre conseil auprès du 15,
- Rester auprès d'elle,
- Si la victime demande du sucre, lui en donner, de préférence en morceaux.

#### SAIGNEMENTS DE NEZ

- ❖ Faire asseoir la personne et ne pas lui mettre la tête à l'arrière,
- Comprimer la narine pendant quelques minutes,
- Si le saignement persiste, prendre conseil auprès du 15.

